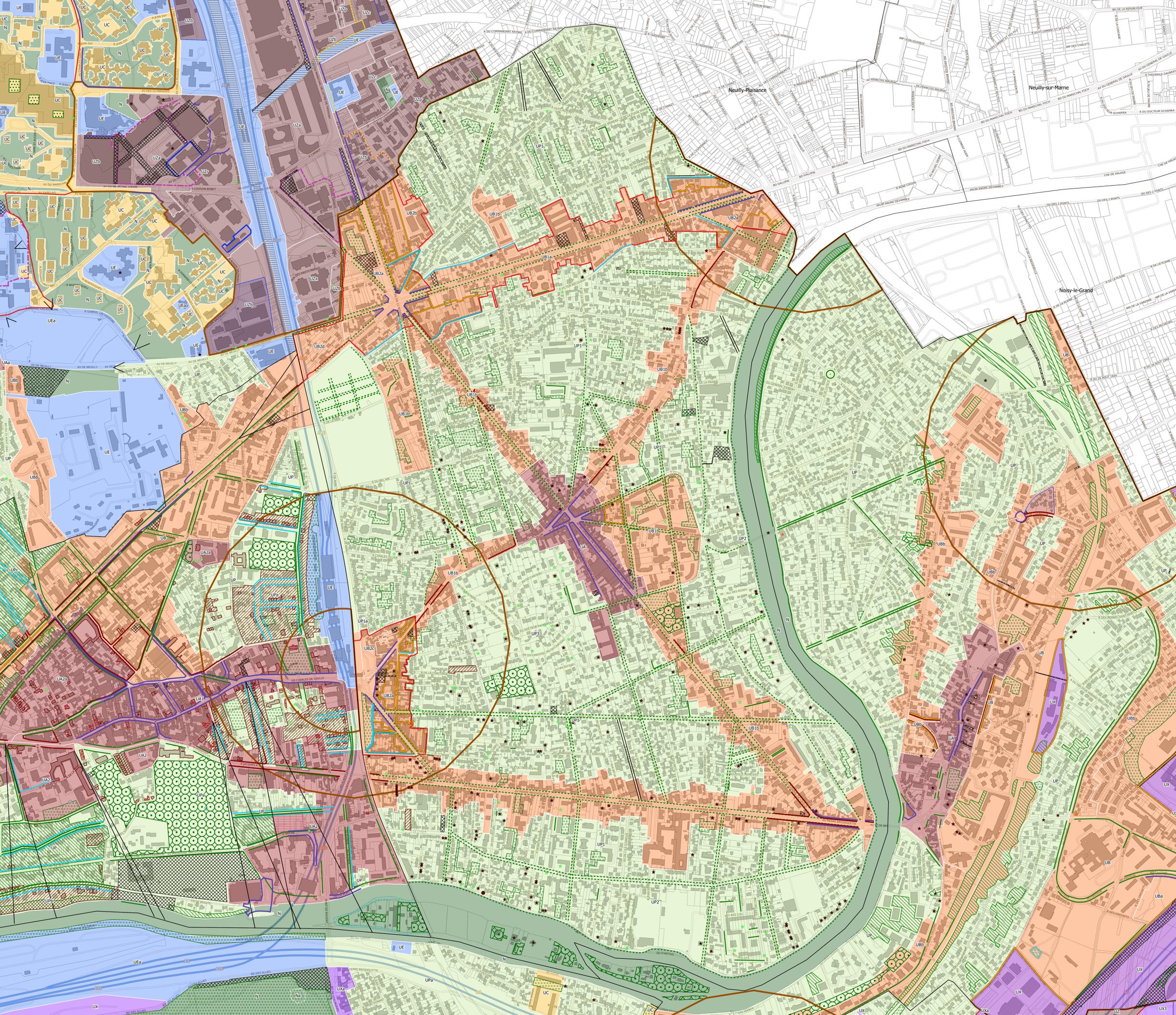


PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de PERREUX SUR MARNE

Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UZ - Zone de projet urbain
- N - Zone naturelle

**PRESCRIPTIONS**

- ★ Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Kiosque Rustique protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaires végétalisés protégés sur le domaine public au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- ▨ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▨ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▨ Mare, zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▨ Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- ▨ Emplacement réservé pour voirie au titre de l'article L. 151-41-1°
- ▨ Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▨ Hauteur de construction limitée (maximale)
- ▨ Aire de stationnement mutualisée au titre de l'article R.151-45 du code de l'urbanisme
- ▨ Périmètre de bonne desserte
- ▨ Zone ferroviaire
- ▨ Ilot urbain